

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**SOCIETE EUROPAC – PAPETERIE DE ROUEN
SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY**

**Demande d'autorisation d'étendre et d'actualiser le périmètre d'épandage des sous-produits papetiers
issus de la société sur des terres agricoles de 173 communes du département de l'Eure**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 06 décembre 2017, une enquête publique de 30 jours est ouverte du **lundi 22 janvier au mardi 20 février 2018 inclus** portant sur la demande d'autorisation d'étendre et d'actualiser le périmètre d'épandage des sous-produits papetiers issus de la société sur des terres agricoles de 173 communes du département de l'Eure, présentée par la société EUROPAC – PAPETERIE DE ROUEN dont le siège social se situe Rue Désiré Granet – 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY.

Ce projet relève des rubriques **2225 - 2440 et 2750** (préparation pâte à papier, fabrication de papier, station d'épuration collective d'eaux résiduaires industrielles...) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Nathalie GALLI, responsable Qualité Sécurité Environnement –
Tél : 06 71 40 01 11 - Mail : ngalli@europacgroup.com

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est déposé dans chaque mairie concernée par le plan d'épandage aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (sur support papier dans les communes siège des permanences et sur poste informatique pour les autres communes).

Le plan d'épandage concerne 173 communes du département de l'Eure :

Arrondissement de Bernay : Amfreville-Saint-Amand, Appeville-Annebault, Barc, Beuzeville, Boissey-le-Châtel, Bonneville-Aptot, Bouleville, Bouquelon, Bouquetot, Bourneville-Sainte-Croix, Bray, Brestot, Breux-sur-Avre, Buis-sur-Damville, Campigny, Capelle-les-Grands, Cauverville-en-Roumois, Colletot, Combon, Condé-sur-Risle, Corneville-sur-Risle, Crestot, Drucourt, Ecaquelon, Ecquetot, Epaignes, Epéard, Epreville-en-Lieuvin, Etréville, Eturqueraye, Fatouville-Grestain, Feuguerolles, Fiquefleur-Equainville, Folleville, Fontaine-la-Louvet, Fouqueville, Fourmetot, Fresne-Cauverville, Grand-Bourgtheroulde, Hauville, Hectomare, Heudreville-en-Lieuvin, Illeville-sur-Montfort, Iville, Juignettes, La Chapelle-Bayvel, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Haye-du-Theil, La Neuville-du-Bosc, La Noë-Poulain, La Poterie-Mathieu, La Pyle, Le Bec-Hellouin, Le Bosc-du-Theil, Le Favril, Le Plessis-Sainte-Opportune, Le Theil-Nolent, Le Thuit-de-l'Oison, Le Troncq, Les Bottereaux, Les Monts du Roumois, Les Préaux, Lieurey, Malleville-sur-le-Bec, Manneville-la-Raoult, Manneville-sur-Risle, Martainville, Mesnils-sur-Iton, Morainville-Jouveaux, Noards, Piencourt, Plainville, Quittebeuf, Rougemontiers, Routot, Saint-Antonin-de-Sommaire, Saint-Aubin-de-Scellon, Saint-Aubin-du-Thenney, Saint-Christophe-sur-Condé, Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Georges-du-Vivère, Saint-Germain-la-Campagne, Saint-Germain-Village, Saint-Grégoire-du-Vivère, Saint-Jean-de-la-Léqueraye, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Maclou, Saint-Mards-de-Blacarville, Saint-Mards-de-Fresne, Saint-Martin-Saint-Firmin, Saint-Meslin-du-Bosc, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Philbert-sur-Risle, Saint-Pierre-des-Iles, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Siméon, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Saint-Symphorien, Saint-Thurien, Saint-Victor-de-Chrétienville, Sainte-Marie-d'Attez, Sainte-Opportune-la-Mare, Selles, Sylvains-les-Moulins, Thiberville, Tocqueville, Tourville-la-Campagne, Tourville-sur-Pont-Audemer, Toutainville, Triqueville, Trouville-la-Haule, Valailles, Valletot, Vannecrocq, Villettes et Voiscreville.

Arrondissement d'Evreux : Boncourt, Bretagnolles, Burey, Cierrey, Conches-en-Ouche, Courdemanche, Droisy, Faverolles-la-Campagne, Fresney, Gauciel, Gaudreville-la-Rivière, Illiers-l'Évêque, Le Fresne, Le Vieil-Evreux, Louversey, Marcilly-sur-Eure, Miserey, Nogent-le-Sec, Orvaux, Saint-Elier, Saint-Germain-de-Fresney, Saint-Laurent-des-Bois et Serez.

Arrondissement des Andelys : Bacqueville, Boisemont, Connelles, Corny, Courcelles-sur-Seine, Doudeauville-en-Vexin, Farceaux, Fresne-l'Archevêque, Gamaches-en-Vexin, Hennezis, Heuqueville, Houville-en-Vexin, La Boissière, Le Cormier, Le Thil, Les Andelys, Martagny, Ménesqueville, Mesnil-Verclives, Mézières-en-Vexin, Muids, Nojeon-en-Vexin, Notre-Dame-de-l'Isle, Pîtres, Port-Mort, Pressagny-l'Orgueilleux, Puchay, Romilly-sur-Andelle, Saussay-la-Campagne, Touffreville, Val d'Orger et Vexin-sur-Epte.

Le président du tribunal administratif de Rouen a désigné aux fonctions de commissaires enquêteurs : M. Pierre DEMONCHY, président, ingénieur divisionnaire en retraite ; M. Jean-François BARBANT, titulaire, gestionnaire de pharmacie et M. Laurent GUIFFARD, titulaire, fonctionnaire d'Etat en retraite.

Un membre de la commission d'enquête recevra en mairie aux jours et heures ci-après définis, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées :

- | | |
|--|--|
| - lundi 22 janvier 2018 | de 15h00 à 18h00 en mairie de Tourville-la-Campagne (ouverture) |
| - mercredi 24 janvier 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Vexin-sur-Epte |
| - samedi 27 janvier 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Conches-en-Ouches |
| - mardi 30 janvier 2018 | de 14h00 à 17h00 en mairie de Mesnil-sur-Iton |
| - jeudi 1^{er} février 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Germain-Village |
| - samedi 03 février 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Georges-du-Vivère |
| - lundi 05 février 2018 | de 15h00 à 18h00 en mairie de Capelle-les-Grands |
| - mardi 06 février 2018 | de 15h00 à 18h00 en mairie des Bottereaux |
| - samedi 10 février 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Boisemont |
| - lundi 12 février 2018 | de 15h00 à 18h00 en mairie de Campigny |
| - jeudi 15 février 2018 | de 14h00 à 17h00 en mairie de Houville-en-Vexin |
| - vendredi 16 février 2018 | de 16h00 à 19h00 en mairie de Serez |
| - mardi 20 février 2018 | de 09h00 à 12h00 en mairie de Tourville-la-Campagne (clôture) |

Des registres d'enquête destinés à recevoir les observations et les propositions du public sont ouverts pendant la durée de l'enquête dans les mairies où sont assurées les permanences. Les observations et propositions peuvent également être adressées **jusqu'au mardi 20 février 2018 à 12h00** par correspondance à la mairie de Tourville-la-Campagne ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : mairie.tourvillelacampagne@orange.fr

Le dossier, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis au public sont publiés sur les sites internet des préfectures de la Seine-Maritime www.seine-maritime.gouv.fr et de l'Eure www.eure.gouv.fr

Le dossier est consultable gratuitement à la préfecture de la Seine-Maritime aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public. Il est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision à l'issue de l'enquête publique est la préfète de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables dans les mairies siège des permanences, à la préfecture de la Seine-Maritime et sur les sites internet des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Le présent avis est affiché à Tourville-la-Campagne ainsi que sur le territoire de toutes les communes concernées.